

l'assemblée générale, à 37 francs 50 centimes, sur lesquels 17 francs 50 centimes sont déjà payés. C'est un résultat semblable à celui du précédent exercice.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous avons sous les yeux le tableau indiquant les produits totaux des divers gares et stations du département du Nord (grande et petite vités réunies).

En suivant l'ordre de l'importance des recettes du 1^{er} janvier 1859 au 1^{er} janvier 1860, on remarque que la gare de Roubaix occupe le 9^e rang.

Le total des recettes a été de fr. 711,923.

La gare de Tourcoing ne vient qu'au 16^e rang; ses recettes n'ont atteint que le chiffre de fr. 234,300.

Le produit total de la grande artère du Nord, comprenant 114 gares et stations, a été, dans le cours de l'année, de 57,032,231 fr. dans lequel les recettes aux vingt-cinq gares et stations du département du Nord entrent pour 20,248,794 fr., c'est-à-dire pour plus d'un tiers.

A l'audience du 26 mars, un industriel de notre ville a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 400 francs d'amende pour avoir fait travailler au-delà de l'heure indiquée par le règlement.

Samedi après-midi, le sieur François Ingel, laveur de laine, employé dans une des principales filatures de notre ville, ayant commis l'imprudence de saisir avec la main une courroie qu'il voulait dégager, a eu le bras fracturé par le mouvement de l'arbre de transmission.

Le nommé Théophile Florin, sujet belge, vient d'être arrêté sous la prévention de coups et blessures envers un camarade.

Un ouvrier tisserand a été arrêté pour injures et rébellion envers les agents de police.

Un tisserand belge, né à Dottignies, vient d'être mis à la disposition du Procureur impérial, pour vol de dix kilos de laine.

On nous adresse quelques réclamations au sujet des approvisionnements du marché de Roubaix.

Les fermiers seraient, dit-on, arrêtés avant leur arrivée en ville, par les revendeurs de toute espèce; ce qui aurait pour résultat la rareté et l'enchérissement de la volaille et des légumes.

Nous ne savons jusqu'à quel point des spéculateurs se rendent coupables de manœuvres tendant à empêcher l'arrivée sur le marché, de certaines denrées dont les prix subiraient une notable augmentation, mais nous rappelons, à ce sujet, que dans plusieurs villes du Nord, des arrêtés municipaux interdisent aux revendeurs d'acheter avant l'heure réglementaire.

Il est hors de doute que l'administration municipale ne s'occupe, s'il y a lieu, de prendre des mesures qu'il sera jugé utile d'adopter dans l'intérêt des habitants.

Nous pouvons ajouter qu'une surveillance active sera dès aujourd'hui organisée pour constater l'état des choses dont la gravité, du reste, ne nous paraît pas bien démontrée.

Un incendie a éclaté dimanche soir vers dix

heures et demie, à Wattrelos, dans la ferme du sieur Desreumeaux.

En moins d'une demi-heure, l'habitation, les étables et les écuries étaient entièrement détruites.

Les chevaux ont été sauvés; les vaches ont été carbonisées.

La perte, qu'on évalue à environ 20,000 fr., est couverte par deux compagnies d'assurances l'Aigle et le Soleil.

La Chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 29 mars.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants:

1^e Chemin de fer de Soissons à la frontière de Belgique;

2^e Ligne transversale pour mettre en communication le chemin projeté avec le chemin d'Erquelines;

3^e Statistique des magasins généraux et bureaux de ventes.

Le préfet du Nord donne avis que les écluses de la Deûle et de la Lys seront ouvertes à compter du 30 mars courant, à six heures du soir.

Sur la Deûle, l'abaissement du niveau des eaux sera au maximum de 50 centimètres.

La remise des eaux dans les différents biefs aura lieu à partir du mardi suivant, 2 avril, à six heures du soir.

Les travaux de la ligne d'Hazebroeck à Arras sont poussés avec vigueur. Les remblais sont en grande partie doublés. Il ne reste plus que quelques lacunes. Tous les ponts sont achevés. On espère, pour le lundi de Pâques, 1^{er} avril, pouvoir se servir définitivement de la voie gauche d'Hazebroeck à Béthune. Cette partie de la ligne, à moins de circonstances imprévues, sera complètement achevée dans deux mois, et alors elle servira probablement au transport des houilles. La partie entre Béthune et Arras n'est pas aussi avancée; il faudra travailler encore jusqu'à la fin de septembre avant de livrer cette ligne à la circulation. On dit que l'inauguration du chemin de fer des houillères est fixée au 1^{er} octobre. (Indicateur).

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 21 mars 1861.

Sommes versées par 85 déposants dont 15 nouveaux fr. 9,623 42
demandes en remboursement. 9,572 69

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

Il n'y aura pas de séance le dimanche 31 mars, à cause de la solennité de la fête de Pâques.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 19 au 25 mars 1861 inclus.

NAISSANCES.

26 garçons, 17 filles.

DÉCÈS.

Du 21 mars. — Adolphe Lefebvre, 37 ans 1/2, journalier, célibataire, hôpital.

Du 22. — Lucie-Joseph Carrette, 47 ans, journalière, épouse de Carlos-Joseph Bernard, rue du Fresnoy.

Du 23. — Rosalie Berthe, 33 ans, couturière, épouse de Denis-Charles Nutte, hôpital.

Du 25. — Pierre Barre, 32 ans, fleur, célibataire, route de Mouvaux.

Plus 10 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

ment que je changeai aussitôt de direction. Heureusement pour moi, le ciel était pur et la lune brillait d'un vif éclat. Je marchais depuis environ deux heures, pensant que je ne pouvais être fort éloigné d'atteindre le pied de la montagne. Le chemin était devenu plus facile. Tout à coup Snow s'arrêta, se mit à furaier avec une nouvelle ardeur, et après avoir flairé quelque temps autour de lui, il s'élança avec une vitesse incroyable dans un étroit défilé. J'hésitais à m'y engager à sa suite, lorsque je le vis revenir bondissant et caracolant en signe d'allégresse. Je me laissai conduire par lui, sans oser pourtant me livrer à un espoir déjà une fois déçu. A peine avions-nous fait quelques pas que je me trouvai, à un détour du chemin, en face d'une cabane qui se détachait toute noire et silencieuse sous les rayons de la lune. Je frappai à la porte à coups redoublés et n'obtins d'abord, pour toute réponse, que les aboiements furieux d'un chien qui semblait, de son côté, vouloir renverser sa cabane pour s'élançer sur moi.

Enfin la voix d'un homme se fit entendre, et la porte s'ouvrit. Je reculai de surprise en reconnaissant le montagnard à la mine rébarbative, dont j'avais refusé l'hospitalité quelques instants plus tôt. Il sourit involontairement en remarquant l'étonnement mêlé de terreur dont je n'avais pu me défendre, et m'invita à entrer sans crainte, tandis qu'il retenait son énorme chien qui paraissait sympathiser aussi peu avec le mien que moi avec son maître. Mon hôte s'empressa de ranimer quelques tisons qui fumaient encore dans l'âtre d'une étroite cheminée, et m'engagea à me débarrasser de mon fusil et de mon couteau de chasse, ce que je refusai le plus poliment possible. Il alluma ensuite une petite lampe en fer fixée à la muraille, et je ne

Tribunaux.

Un arrêt tout récent de la cour impériale de Paris statuant sur un renvoi de la cour de cassation, a décidé que « la propriété des marchandises voyageant en mer est représentée par le « connaissance, » et qui peut être « à ordre, » et dans ce cas se transmettre valablement par la voie de l'endossement. »

En conséquence, il est prudent aux consignataires de marchandises, à bord des navires marchands, de n'accepter et de ne formuler, dans tous les cas, que des « connaissances nominatives. »

L'abus du connaissance au porteur tombe, il est vrai, sous le coup de la loi, mais la condamnation du coupable ne fait pas rentrer en possession le véritable propriétaire de la marchandise, qui a servi de provision à la négociation, quand l'acceptant a été de bonne foi.

Pour avoir, dans l'espèce, négligé la précaution dont il s'agit, les sieurs T... et C..., négociants au Havre, ont perdu, outre les frais devant les différentes juridictions, une somme de 22,533 fr., par l'improbité du détenteur du connaissance formulé au porteur.

FAITS DIVERS.

On écrit de Paris :

« On assure toujours que, sous le nom de fusiliers-pupilles, on va former un bataillon de jeunes enfants de troupe. Ce que nous pouvons affirmer à ce sujet, c'est qu'un projet a été soumis à l'approbation de l'Empereur, et que depuis trois mois à peu près il est resté entre les mains de Sa Majesté sans qu'elle l'ait repoussé ou approuvé.

« Ce bataillon, composé de quatre compagnies de 100 enfants chacune, serait recruté parmi les enfants de troupe de tous les corps âgés d'au moins quatorze ans. Il serait placé sous le commandement d'un officier supérieur blessé. Tous les officiers des compagnies et de l'état-major seraient également choisis parmi les militaires glorieusement mutilés sur les champs de bataille. Au bataillon serait jointe une école où les fusiliers-pupilles recevraient une éducation assez élevée pour les faire arriver aux examens des écoles du Gouvernement.

« Les fusiliers-pupilles seraient nommés par le ministre de la guerre et formeraient une sorte de succursale de La Flèche, comme ces écoles sont une succursale de Saint-Denis. Leur uniforme serait celui des grenadiers de la garde, seulement on remplacerait le bonnet à poil par le shako des voltigeurs.

« Quant au service que ferait ce bataillon, il serait fort léger, puisqu'il se bornerait à une garde d'honneur auprès du Prince Impérial. Cette institution serait très bien accueillie dans l'armée; elle donnerait aux militaires un nouveau moyen d'élever leurs enfants. »

— Vendredi matin, un domestique du général de Ruhlères, ancien ministre de la guerre, domicilié rue Neuve-des-Mathurins, entra dans une petite cour de l'hôtel, lorsqu'il aperçut étendu sur le pavé le cadavre sanglant d'un jeune homme, qui fut bientôt reconnu pour le nommé C..., employé chez le banquier Mirès, dont la maison est contiguë à celle du général. Il avait le crâne et la colonne vertébrale fracturés.

De l'enquête à laquelle a procédé le commissaire de police du quartier et du rapport médico-légal du docteur Favrot il résulte que ce jeune homme était sujet à des accès de somnambulisme naturel; que dans un de ces accès il a grimpé sur le toit de la maison pour

s'y promener, et que, s'étant avancé trop près du bord, il a perdu pied et est venu tomber dans la cour du général, après avoir effleuré dans sa chute un auvent vitré qui recouvre une partie de cette cour.

Un bruit sourd entendu vers minuit par plusieurs locataires fait présumer que c'est à cette heure qu'a eu lieu le triste événement.

— Il y a quelque temps M^{me} B..., âgée de 60 ans, était en quête d'un logement dans le quartier Rochechouart, à Paris. Son air maladif et malheureux n'inspirait pas de confiance; aussi avait-elle cherché presque toute la journée sans rien trouver. Elle désespérait de pouvoir se loger lorsqu'elle entra dans le passage Briare, au n^o 2. Le concierge de la maison, qui est en même temps tambour de la garde nationale, — il se nomme Georgin, — fut touché par les prières de cette pauvre femme; il lui loua une petite chambre au quatrième.

Peu de jours après son arrivée, la nouvelle locataire tomba malade et dut se mettre au lit. Le tambour et sa femme en eurent pitié, et la soignèrent comme si elle avait été leur mère.

Bientôt son état s'aggrava. Un soir, elle dit à Georgin, qui veillait à son chevet: « Je sens que je ne vivrai plus longtemps; je vais vous confier un secret; promettez-moi de le garder; du reste, c'est dans votre intérêt. »

« Mon neveu et ma nièce n'ont pas eu pour moi les égards qu'on doit à une vieille tante; je suis décidée à ne rien leur laisser, mais je ne veux pas oublier les bons soins dont vous entouriez mes derniers moments. » Elle montra en même temps une liasse de papiers: Tenez, lui dit-elle, voilà des actions du Nord et des Ardennes; elles sont au porteur, il y en a pour 14,000 francs. Tout cela est pour vous. Puissiez-vous être heureux! »

Georgin voulait refuser, mais la malade insista et il dut consentir à prendre ces valeurs.

Le lendemain, M^{me} B... rendait le dernier soupir, Georgin fit les démarches nécessaires pour découvrir les deux héritiers et leur remit intégralement le dépôt qui lui avait été, disait-il, confié par leur tante mourante. Un simple remerciement fut la récompense de sa généreuse et loyale action.

Georgin n'en était pas à son coup d'essai, en fait de probité. Il y a environ un an, il avait trouvé 300 fr., rue de Provence, et ils l'empressèrent de les remettre au garçon de recette de la Banque qui avait perdu cette somme.

— M. T..., fondeur de métaux, avait cru remarquer depuis quelque temps que sa fille, jeune et jolie personne de seize ans, était l'objet des tendres affections d'un jeune ouvrier nommé Julien. En père prudent, il résolut d'éconduire le soupirant de ses ateliers. Julien reçut son congé en donnant les marques du plus violent désespoir. Il rentra chez lui, rue des Blancs-Manteaux, vers cinq heures du soir. Un ami, avec lequel il occupe une chambre en commun, lui trouve l'air préoccupé, le questionne à ce sujet, et ne pouvant en obtenir que des réponses évasives, il prend le parti de le laisser seul à ses réflexions, et sort pour aller se promener. Deux heures après, il rentra: au moment d'ouvrir la chambre, il croit entendre des cris plaintifs... Nul doute, Julien a voulu tenter à sa vie. Le jeune homme, effrayé, court chez M. Masson, commissaire de police. Il est absent. Mais M. Bellenger, son secrétaire, se rend immédiatement sur les lieux. La porte est ouverte...

On trouve Julien étendu sur le carreau, et poussant des râlements effroyables. Il tient à la main droite un couteau de cuisine fraîchement aiguisé, et en dirige la pointe vers la poitrine. Il prononce des sons à peine articulés. Trois lettres sont sur sa commode, l'une est adressée au commissaire

— Je conçois, me dit-il en cherchant à donner à sa physionomie l'apparence de la naïveté, que vous soyez étonné de trouver dans ces lieux sauvages un homme un peu moins grossier que ces habits et cette misérable habitation devaient le faire supposer. Mais, puisque vous ne paraissez pas disposé au sommeil, je vous expliquerai, si vous le permettez, cette singulière contradiction.

— Volontiers, répondis-je, un peu rassuré par ces paroles; car je ne vous dissimulerais pas...

— Bien, bien; je comprends parfaitement que toutes les suppositions sont possibles en pareille circonstance... Mais auparavant, ajouta-t-il en avançant la main avec un geste familier, veuillez me faire passer cette gourde où je vous ai vu boire tout à l'heure autre chose, je pense, que de l'eau de la montagne. Si j'ai bonne mémoire, je me souviens d'avoir appris au collège que les anciens sanctionnaient toujours par des libations, chaque action importante de leur vie. Je bois donc à votre santé, mon cher hôte, et à l'hospitalité.

En disant cela, il avala d'un trait le reste du vin laissé dans ma gourde.

— Et d'abord, continua-t-il, sachez que je ne suis point aussi vieux que je le parais. Ces cheveux gris sont ceux d'un pendu dont je vous dirai l'histoire, et cette barbe de même couleur a décoré longtemps le menton d'un vénérable pasteur de Zurich, qui s'égarait un jour dans la montagne et dont je trouvai par hasard le corps le lendemain matin...

Je me levai avec un cri de surprise. J'avais devant moi un homme de quarante ans au plus, malgré ce que sa calvitie, évidemment factice, pouvait ajouter en apparence à son âge réel.